

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit selon les dispositions de l'article 4 du règlement intérieur du Conseil Municipal) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 7 juin 2010 relative au co-voiturage.

Votre question laisse entendre qu'il vaudrait mieux mettre la charrue avant les boeufs !!

Mais votre question porte aussi sur le co-voiturage et vous semblez regretter que la Ville d'ANNECY LE VIEUX ne s'implique pas dans ces nouveaux modes de déplacements.

Or, il n'en est rien.

Il me semble nécessaire de vous conseiller de consulter, via Internet, le site de la Commune, qui donne des informations sur ce parking en incitant les utilisateurs à pratiquer le co-voiturage.

De plus, la Ville a entrepris des démarches auprès des sites de co-voiturage afin d'obtenir leur accord pour insérer leurs logos sur les tracts et affiches réalisés. Il a également été demandé de créer un lien avec le site de la Ville, en intégrant le logo d'ANNECY LE VIEUX, le but étant bien d'être référencé sur les sites de co-voiturage.

Pour sa part, le site co-voiturage.fr a, de son côté, rédigé un article sur le parking de Vignières/Pommaries, à partir de nos communiqués de presse.

Le parking de Vignières/Pommaries, construit en prévision des nouveaux logements dont une partie est en cours de réalisation, se veut avant tout évolutif et capable d'accueillir les nouveaux modes de déplacement (parking relais Véhicules Légers Bus/Bornes pour Véhicules Légers électriques) qui ne manqueront pas de se développer régulièrement et la Ville n'hésitera, à aucun moment, à favoriser les initiatives.

Qu'auraient dit , à juste titre, les habitants des nouveaux immeubles en cours de réalisation , riverains du parking , s'ils avaient dû subir les travaux considérables de sa construction!!

La ville d'Annecy-le-Vieux construit d'abord les infrastructures et ensuite les logements ➤

C'est évidemment la meilleure méthode.